

Le guide des seniors

Vivre pleinement le bel âge
à Neuilly-Plaisance



sommaire



5. **festivités, culture & animations toute l'année**



L'Escapade-Espace amitié

Le CMASC

Le Cinéma La Fauvette

La bibliothèque municipale

La Micro-Folie

La semaine bleue

Les colis de Noël

La galette des rois

Le banquet des seniors

Le thé dansant

Le conseiller numérique

26. **conseil des aînés & bénévolat**



Le Conseil des Aînés

Les Petits Frères des Pauvres

13. **santé & solidarité au quotidien**



Le CMS

Le CCAS

22. **services de proximité**



Les navettes municipales

Le service PAM 93

Sécurité banque

Tranquillité vacances

29. **logement**



EHPAD

et Résidence autonomie

31. **notes**



édito



Chères Nocéennes, chers Nocéens,
« *Vivre pleinement le bel âge à Neuilly-Plaisance* », tel est l'objectif que nous nous sommes fixés avec Mme Lamaurt, maire-adjointe déléguée aux seniors et moi-même.

Véritable mine d'informations, cette brochure rassemble toutes les actions, tous les services qui vous sont proposés par les services municipaux.

Afin de pouvoir vivre pleinement le bel âge sans que le critère financier ne soit un frein, nous avons depuis toujours une ligne directrice : la gratuité ou à défaut des tarifs modiques, accessibles à tous, sans conditions de revenus.

En étant membre de L'Escapade-Espace amitié, vous avez la possibilité d'accéder à de nombreux ateliers et animations mais aussi de bénéficier d'activités sportives. En complément, les seniors bénéficient du tarif, extrêmement préférentiel, de 37€ (au lieu de 240€) pour s'inscrire à une activité du Centre Municipal d'Action Sportive et Culturelle (CMASC).

Dans le même esprit, **Neuilly-Plaisance est également une des rares villes à offrir encore à ses seniors un colis de**

Noël de qualité ainsi que la galette des rois, le banquet des seniors et des thés dansants.

En matière de solidarité, le CCAS vous propose outre les aides ménagères, les soins infirmiers à domicile et le portage des repas, un nouveau service, *L'Escapade des aidants*. Ce lieu convivial d'échanges est destiné à soutenir celles et ceux qui ont la lourde tâche d'accompagner au quotidien une personne dépendante.

Le CCAS c'est aussi la proximité, composante essentielle de l'exception nocéenne avec par exemple la possibilité d'être appelé quotidiennement en cas d'alerte neige ou canicule.

Enfin, je vous invite à rejoindre le dynamique et très actif Conseil des aînés qui déborde de projets.

Pour conclure, je vous rappelle que les agents municipaux, **les élus et moi-même restons à votre disposition et à votre écoute tout au long de l'année.**

Bien cordialement,

Christian Demuynck,
Maire

le mot de Mme Lamaurt



Madame, Monsieur,

Avec Christian Demuynck, c'est avec plaisir que nous vous présentons Le guide des seniors. Au fil de ses 32 pages, vous découvrirez l'offre riche et diversifiée de la Municipalité à destination du bel âge.

Élue de terrain, je suis quotidiennement aux côtés des seniors, notamment à l'Escapade-Espace amitié. Anniversaires, sorties, animations, il se passe toujours quelque chose dans ce lieu dédié à la convivialité, la bonne humeur et la détente.

Représentant la Ville au Conseil des Aînés, je tiens à saluer l'action de cette instance qui fait des propositions pour améliorer le quotidien des seniors mais aussi de tous les Nocéens. Ainsi, ce sont les membres de ce conseil qui sont à l'initiative de **la mutuelle communale qui permet à tous ceux qui n'ont pas de mutuelle de bénéficier d'une couverture sociale à des tarifs négociés**. Avec eux, nous agissons également sur une thématique qui me tient particulièrement à cœur : le lien intergénérationnel.

En liaison avec Marie Ponzio-Refatti, maire-adjointe déléguée aux affaires sociales, à la solidarité, à la petite enfance et la santé, nous construisons des actions solidaires telles que le café des aidants.

Je tiens enfin à rappeler l'existence de la navette municipale qui, sur réservation, vous transporte gratuitement n'importe où dans la ville.

Bonne lecture de ce guide et, en cas de besoin et pour toute question, n'hésitez pas à faire appel aux services municipaux qui, je le sais, mettront tout en œuvre pour vous aider.

Bien à vous,

Martine Lamaurt

*Maire-adjointe déléguée aux Associations,
aux Affaires Générales, au Logement,
au CMASC et aux Seniors*

Festivités, culture & animations toute l'année



L'ESCAPADE-ESPACE AMITIÉ

Lieu permanent d'expositions, **L'Escapade-Espace amitié** propose des activités culturelles et sportives adaptées aux seniors en semaine du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30 (Danse thérapie, Pilates, yoga, piscine...)

L'équipe organise également des sorties, des spectacles, des expositions, des thés dansants, des voyages et aussi des animations conviviales comme les fêtes d'anniversaire et les ateliers créatifs.

Un programme riche et varié, composé en prenant en considération

les souhaits des adhérents, est édité chaque trimestre. Il précise notamment les participations financières demandées pour les visites et les voyages.

L'Escapade-Espace amitié a également le plaisir de vous accueillir autour de moments d'échanges, jeux de cartes, jeux de société, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h à 17h.



Une adhésion accessible pour tous

FORFAIT ANNUEL accès au programme de sorties, animations, anniversaires, ateliers récréatifs, jeux de cartes les après-midi, tennis de table...	21€
COMPLÉMENT EN OPTION	
FORFAIT ANNUEL 1^H À 2^H/SEMAINE 1h de gymnastique + 1 activité supplémentaire	52€
FORFAIT ANNUEL TRIPLE ACTIVITÉS 2h de gymnastique + 1 activité supplémentaire (Pilates)	78€
TARIF ANNUEL DANSE THÉRAPIE > 1h par semaine	26€
TARIF ANNUEL DANSE DE SALON > 1h par semaine	26€

Tarifs pour l'année 2024/2025

Les activités sportives sont suspendues pendant les périodes de vacances scolaires.



L'Escapade - Espace amitié

12 rue du Général de Gaulle

01 43 00 67 28

foyerdelamitie@mairie-neuillyplaisance.com

Scannez-
moi



LE CMASC

Centre Municipal d'Action Sportive et Culturelle



Le **CMASC** propose de multiples ateliers culturels, ludiques et créatifs accessibles à tous les âges (à partir de 4 ans)

TARIF SENIOR (65 ans et +) :

37€ pour une activité + 37€ par activité supplémentaire



12 rue du Général de Gaulle

01 43 00 67 28

Ouvert du lundi au vendredi :

de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30

LE CINÉMA LA FAUVETTE



Ouverte 7j/7, la salle unique dispose de 123 places assises, de la climatisation et est accessible aux personnes en situation de handicap. Dotée des meilleures technologies, **La Fauvette** est équipée en 35 mm, numérique et numérique 3D, son dolby digital 7.1

La programmation est renouvelée toutes les 6 à 8 semaines et disponible sur le site internet de la Ville mais également en version papier au cinéma, à l'accueil de la Mairie, à la bibliothèque et à l'Escapade.

Depuis mars 2018, le cinéma municipal est équipé de 10 casques destinés aux personnes malentendantes ou malvoyantes.

Il s'agit du système audio accessibilité « Fidelio », qui offre une narration descriptive pour les malvoyants et un son amplifié pour les malentendants. Désormais, tous les films concernés par ce système sont repérables pour le public grâce à des pictogrammes positionnés sur le programme et les affiches ou encore à travers la mention « Audio-description et amplification ».

TARIF RÉDUIT SENIOR (65 ans et +) :

4,60€

Le cinéma accepte la carte Ikaria



21 avenue Daniel Perdrigé

01 43 00 11 38

Plus de 60 ans ?

Demandez votre carte

Ikaria...

...qui favorise les activités culturelles, sportives et citoyennes et les loisirs. Vous pouvez par exemple avoir des réductions pour le théâtre, votre club de sport, votre activité associative et des musées. Présentez votre carte Ikaria chez les partenaires pour avoir vos avantages.

Cette carte est sans conditions de ressources, toutes les personnes âgées de plus de 60 ans habitant en Seine-Saint-Denis peuvent la demander.

PLUS D'INFOS : ssd.fr/ikaria

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE GUY DE MAUPASSANT

La Bibliothèque municipale Guy de Maupassant est gratuite pour tous les Nocéens. Elle dispose d'un espace adultes où vous pouvez emprunter ou lire sur place : des livres policiers, des romans, des essais, des BD, des mangas, des guides, des livres pratiques, etc. Elle dispose également d'un espace presse pour consulter journaux et magazines mais aussi un fonds de livres à gros caractères.

La Bibliothèque propose régulièrement des animations et notamment un café littéraire (pour découvrir de nouveaux livres).

La Bibliothèque est un lieu climatisé dont les horaires peuvent être aménagés en cas de canicule

Horaires d'ouverture

SECTION ADULTES

Mardi : 15h > 18h30 (16h > 18h30)*

Mercredi : 10h > 18h30

Vendredi : 16h > 18h30

Samedi : 10h > 18h30

* Section Jeunesse

Les lundis, jeudis et dimanches,
la Bibliothèque est fermée au public.



11 rue du Général de Gaulle
01 43 00 30 30



LA MICRO-FOLIE

La Micro-Folie est un équipement culturel accessible à tous. Constitué d'un musée numérique comptant 2000 œuvres d'art issues des collections de 72 musées, d'un espace de réalité virtuelle et d'une ludothèque dédiée aux ouvrages d'art.

La Micro-Folie propose également des animations dont notamment des conférences animées par des spécialistes de l'histoire de l'art.

Horaires d'ouverture

ACCÈS LIBRE

Mardi & Vendredi : 16h > 18h

Mercredi & Samedi : 10h > 12 / 15h > 18h



11 rue du Général de Gaulle
01 43 00 30 30

LA SEMAINE BLEUE



Chaque année la Ville de Neuilly-Plaisance participe à la Semaine Bleue. Cet événement met en lumière les contributions de tous les aînés, quels que soient leur âge et leur niveau d'autonomie, à la vie économique, sociale et culturelle de notre pays. Elle insuffle un nouveau regard sur le vieillissement, renforce les liens entre les générations et nourrit la solidarité auprès des plus fragiles.

La Ville propose plusieurs activités : balade, bal musette, rencontres intergénérationnelles, sorties culturelles...

Elle se déroule annuellement durant la première semaine du mois d'octobre.



Renseignements

L'ESCAPADE-ESPACE AMITIÉ

12 rue du Général de Gaulle

01 43 00 67 28



LES COLIS DE NOËL



Chaque année, la Ville offre aux seniors de + de 72 ans un colis de Noël représentant un repas gourmet pour une personne seule ou un couple.

Un courrier est envoyé aux personnes pouvant en bénéficier chaque année à l'automne et la distribution se déroule aux alentours du 15 décembre.

Renseignements

CCAS

33 rue du Général Leclerc

01 43 01 68 57

LA GALETTE DES ROIS



Chaque année, pour les seniors à partir de 65 ans, la Ville organise une galette des rois à la salle des fêtes. Temps convivial et gratuit alliant danse et gourmandise, la participation se fait sur inscription en renvoyant le coupon envoyé par la Ville chaque année à l'automne.

Renseignements

CCAS

33 rue du Général Leclerc
01 43 01 68 57

LE BANQUET DES SENIORS



Temps festif et gratuit, le banquet des seniors est organisé annuellement à la salle des fêtes. La participation se fait sur inscription en renvoyant le coupon transmis par la Ville.

Renseignements

CCAS

33 rue du Général Leclerc
01 43 01 68 57

LE THÉ DANSANT



La Ville organise des thés dansants, temps conviviaux à la salle des fêtes avec animation musicale.

Renseignements

L'ESCAPADE-ESPACE AMITIÉ

12 rue du Général de Gaulle
01 43 00 67 28



LE CONSEILLER NUMÉRIQUE



La Ville accompagne les Nocéens dans leur rapport au Numérique. Pour cela, Thibault Guichard, le Conseiller numérique, propose des accompagnements personnalisés ou des ateliers.

L'objectif : permettre à chacun de maîtriser l'usage d'un smartphone, d'un ordinateur, et des principales applications possibles. L'occasion d'échanger et d'apprendre au travers d'exercices concrets pour être pleinement autonome dans son usage du numérique.



Les accompagnements numériques sont proposés à la Bibliothèque.

*11 rue du Général de Gaulle
01 43 00 30 30*

Contact :

Thibault Guichard
06 28 60 69 53



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
France
services



Santé & solidarité au quotidien



LE CMS

Centre Municipal de Santé

Pour que chacun ait le droit à des soins de qualité, le Centre Municipal de Santé propose des consultations de médecine générale et de diverses spécialités assurées par une équipe de professionnels de la santé.

Les rendez-vous se font par téléphone au 01 43 00 12 74.

Horaires d'ouverture

Lundi > Vendredi : 8h30 > 12h30
et 13h30 > 17h30

Les 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois :
de 8h30 à 12h



**Retrouvez l'ensemble
des professionnels de
santé**

*33 rue du Général Leclerc
01 43 00 12 74*

Médecine générale

Un médecin généraliste vous reçoit
sur rendez-vous:

Lundi : 13h30 > 17h

Mardi : 9h > 12h & 13h30 > 17h

Mercredi : 9h > 12h

Jeudi : 9h > 15h

Vendredi : 9h > 15h



La Mutuelle Communale

Réduire les inégalités sociales sur la Ville en matière de santé, c'est l'objectif qui a guidé les services municipaux et le conseil des Aînés dans leur travail. Mme Lamaurt, 1^{ère} adjointe, et Mme Refatti-Ponzio, adjointe au Maire déléguée notamment à la Santé, détaillent le dispositif proposé aux Nocéens.

Pourquoi la Ville propose une mutuelle communale ?

Pour faciliter l'accès aux soins au travers de tarifs accessibles et permettre à certains foyers de disposer enfin ou à nouveau d'une couverture sociale dans un contexte où le pouvoir d'achat est fragilisé.

En quoi la Mutuelle Familiale constitue le meilleur choix pour les Nocéens ?

Parce que c'est un service de qualité, aux tarifs négociés, qui est proposé. Elle travaille déjà avec plusieurs villes telles que Neuilly-sur-Marne ou Fontenay-sous-Bois. Plusieurs adhérents nous ont témoigné de la fiabilité de ses services. Avec 4 formules de couverture différentes et des tarifs avantageux, par catégorie d'âge, jusqu'à celle des personnes âgées de 71 ans et +, chaque Nocéen bénéficiera d'une garantie santé efficace. Plus encore, la Mutuelle Familiale propose un fond social solidaire, des programmes d'actions de prévention, des outils digitaux



NEUILLY-PLAISANCE S'ENGAGE POUR VOTRE SANTÉ AVEC LA MUTUELLE DE COMMUNE

et des réponses d'experts par téléphone ou visio-conférences comme le service de téléconsultation 24h/24 7J/7.

À qui s'adresse cette mutuelle ?

À tous les Nocéens qui ne disposent pas d'une mutuelle d'entreprise obligatoire ! Les formules proposées sont sans conditions d'âge, sans conditions de ressources et sans questionnaire de santé, avec adhésion immédiate.

Inscription

- Permanences au CMS les mercredis
- Par téléphone au 01 48 57 93 75
- Via le formulaire de prise de contact disponible au CMS, en Mairie, à l'Escapade-Espace amitié
- Site internet de la Ville
www.mairie-neuillyplaisance.com

LE CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



Le rôle du CCAS est de venir en aide aux personnes en difficulté financière et/ou fragilisées socialement. Il aide à lutter contre l'exclusion, accompagne les personnes âgées, soutient les personnes souffrant de handicap et gère différentes structures destinées aux enfants.

Par ailleurs, à Neuilly-Plaisance, le CCAS organise des permanences à destination des familles chaque dernier vendredi du mois de 14h à 16h, à la MCJ, rue des Renouillères.

Horaires d'ouverture

Lundi > Vendredi : 8h30 > 12h
et 13h30 > 17h30 (17h le vendredi)

Les 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois :
de 8h30 à 12h



33 rue du Général Leclerc
01 43 01 68 57

Le CCAS vous accompagne dans vos démarches. Il vous permet d'obtenir certaines formes d'aides.

Allocation départementale personnalisée d'autonomie

C'est une aide personnalisée qui a pour objet de prendre en charge une partie des frais liés à la perte d'autonomie des personnes âgées résidant à domicile ou en établissement.

Cette allocation est versée sous conditions de ressources aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie, c'est-à-dire rencontrant des difficultés pour accomplir les gestes de la vie quotidienne.

Le dossier est à retirer au CCAS et à renvoyer au Conseil Départemental, organisme gestionnaire de cette aide. Dans les 2 mois qui suivent la réception du dossier, une évaluatrice du Conseil Départemental se rend au domicile pour définir le plan d'aide (nombre d'heures attribuées par mois). Cette aide permet de rémunérer les services d'aide à domicile.

Bénéficiez du service des navettes pour vous déplacer. Une personne de votre entourage peut également récupérer votre dossier.

■ La carte de mobilité inclusion

Cette demande est à effectuer auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Le dossier est à retirer au CCAS. Une partie du dossier est à compléter par le médecin traitant. Le demandeur peut l'envoyer lui-même à la MDPH ou le redéposer au CCAS qui l'enverra.

■ Demande du forfait améthyste

Le forfait améthyste est une aide aux transports en Île-de-France accordée par le Conseil Départemental.

Pour en bénéficier il faut être âgé de 60 ans et plus et retraité ou être bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé, être non-imposable et dont les ressources sont inférieures au barème. Pour en faire la demande, il faut contacter le CCAS, instructeur de la demande, qui transmettra ensuite le dossier au département. Pour les bénéficiaires de l'ASPA, la demande est à effectuer auprès du département. Le demandeur doit également faire l'acquisition d'un PASS NAVIGO à la gare RATP.

Le droit est payant et ouvert pour une durée de 2 ans, montant variable en fonction des zones choisies :

53 € pour les zones 1 à 5

35 € pour les zones 2 à 5

28 € pour les zones 3 à 5

■ Demande d'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (A.S.P.A.)

Cette allocation est versée sous conditions d'âge (65 ans ou 60 ans si inaptitude au travail) aux personnes ne relevant pas du système d'assurance vieillesse français et résidant régulièrement sur le territoire français (minimum 6 mois par an).

Les personnes de nationalité étrangère doivent être titulaires d'un titre de séjour. **Pour en faire la demande, les personnes doivent retirer un dossier au CCAS. Il sera ensuite transmis à la Caisse des Dépôts.**

Les retraités ayant des ressources inférieures au barème de l'ASPA peuvent également solliciter cette aide auprès de leur caisse de retraite.

Demande du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.)

Toute personne sans revenus peut déposer une demande de RSA auprès du CCAS sur rendez-vous. Le dossier sera instruit en présence du demandeur via l'outil @rsa.

En fonction de la situation, il se verra attribué un RSA socle s'il n'a aucun autre revenu ou un RSA activité en complément d'un petit salaire.

Si la personne est déjà allocataire de la CAF, il peut faire la demande de chez lui via l'outil @rsa. Dans le cas contraire, il doit obligatoirement passer par le CCAS.

Demande de Fonds de Solidarité Energie (FSE)

Aide accordée par le Conseil Départemental aux personnes ayant des difficultés pour le règlement de leurs factures de fluides (électricité, gaz et eau). La personne est reçue sur RDV au CCAS pour constituer le dossier.

Les demandes sont étudiées par une commission une fois par mois et l'octroi des aides est soumis au barème de ressources du FSL (Fonds de Solidarité Logement).

Demande d'allocation hivernale

Aide communale pour les personnes retraitées de 60 ans et plus pour les aider à payer leur facture de chauffage.

CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER :

- Être domicilié sur la commune depuis un an
- Être propriétaire ou locataire de son logement
- Percevoir des ressources inférieures au montant fixé en conseil d'administration. Ces montants sont ceux du minimum vieillesse.

Cette aide est versée une fois par an. Il faut en faire la demande auprès du CCAS en janvier et février.



Le CCAS vous accompagne également dans vos demandes d'aides légales à la gestion du patrimoine et à la protection de la personne.

Le mandat de protection future

Il permet à une personne (mandant) de désigner à l'avance la ou les personnes (mandataires) qu'elle souhaite voir être chargées de veiller sur sa personne et/ou sur tout ou partie de son patrimoine, pour le jour où elle ne serait plus en état, physique ou mental, de le faire seule.

Le mandat peut être établi : pour soi-même, par la personne à protéger, pour autrui, par les parents souhaitant organiser à l'avance la défense des intérêts de leur enfant.

Plan canicule

Du 1^{er} juin au 15 septembre, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville met en place son dispositif de veille canicule.

Ce dernier a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion en portant une attention particulière aux personnes isolées de plus de 65 ans et aux personnes en situation de handicap.

Celles-ci sont invitées à se faire recenser auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Neuilly-Plaisance.

Elles seront inscrites sur un registre nominatif, et en cas de déclenchement de l'alerte canicule, le CCAS prendra contact avec elles pour s'assurer qu'elles ne sont pas en difficulté et proposer une aide adaptée si besoin.

Le CCAS peut alors veiller à leur santé et bien-être en les appelant régulièrement durant les périodes de canicule.

informations

Contactez le CCAS
01 43 01 68 57

AUTRES CONTACTS

Aménager son logement

Les travaux d'aménagement peuvent donner lieu, sous conditions de ressources, à des aides possibles de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), de votre caisse de retraite et du Conseil Départemental.

ALMA FRANCE

Allô Maltraitance des personnes âgées et/ou des personnes handicapées.

39 77

ALLOCATIONS FAMILIALES

Immeuble le Descartes

29 promenade M. Simon
93160 Noisy-le-Grand

32 30

www.93.caf.fr

Le service d'aide à domicile



Les aides à domicile de Neuilly-Plaisance apportent aux personnes âgées une aide efficace et un réconfort (accompagnement des personnes, préparation des repas, achats extérieurs, etc.).

Le service est composé d'une responsable de secteur et de 11 «aides à domicile» qui interviennent du lundi au vendredi de 8h à 17h.

**33 rue du Général Leclerc
01 43 00 27 89**

Les repas à domicile



Ils sont servis le midi en liaison froide aux personnes dont l'état de santé ne permet pas d'effectuer les commissions ou de confectionner les repas elles-mêmes (ou qui n'ont pas la possibilité de faire effectuer ces tâches par un tiers) - sur prescription médicale uniquement.

Les personnes les plus handicapées peuvent également bénéficier des repas à domicile samedi, dimanche et pendant les jours fériés.

**33 rue du Général Leclerc
01 43 01 68 57**

Le service des soins à domicile



Sur prescription médicale, **une infirmière et 5 aides soignantes** assurent les soins d'hygiène, au domicile des personnes âgées pour leur éviter une hospitalisation.

Elles interviennent 7 jours sur 7.

contact : 01 56 49 02 66

La téléassistance



La commune a mis en place un système de sécurité exceptionnel : la téléassistance, reliée en permanence 24h/24, 365 jours par an, à une centrale d'urgence.

En cas d'appel, les secours interviennent très rapidement au domicile de l'abonné. Ces appareils entraînent une redevance trimestrielle variable selon les revenus des personnes âgées à risque, isolées ou des personnes handicapées, mais leur installation est gratuite.

**Renseignements auprès du CCAS
01 43 01 68 57**

NOUVEAUTÉ 2024 : L'Escapade des aidants



La Municipalité de Neuilly-Plaisance et le CCAS sont engagés avec le Relais des aidants pour soutenir les Nocéens accompagnant au quotidien une personne dépendante.

L'Escapade des aidants est un lieu de répit et d'échange, convivial, destiné à tous les aidants. Ces échanges donnent lieu à des temps de jeux, de sorties, de balade ou simplement à des temps de partage.

Ils ont lieu une fois par mois à l'Escapade de 9h à 12h. L'entrée est libre, sans inscription et à l'horaire souhaité.

Informations

Madame Arrifana

Référente « aidants » à la Ville

06 03 46 73 18



“ La Municipalité est fière de proposer ce nouveau service ressources à tous les aidants nocéens. Il était urgent de soutenir ces personnes trop souvent épuisées et isolées. Le Relais des aidants est un partenaire essentiel dans l'action menée au quotidien en leur direction. ”



Marie Refatti Ponzio

*Vice-Présidente du CCAS et adjointe au
Maire déléguée à la Solidarité*

Services de proximité



PROFITEZ DES NAVETTES MUNICIPALES



Ce service est ouvert à l'ensemble des Nocéens.

■ La réservation

La réservation s'effectue en appelant l'accueil de la Mairie au 01 43 00 96 16.

Elle est sans contrainte de délai pour les rendez-vous médicaux.

- La veille pour les mardis, mercredis, jeudis et vendredis
- Tout au long de la semaine pour le dimanche
- Le vendredi ou samedi matin pour le lundi

■ La prise en charge

La prise en charge s'effectue devant le domicile de la personne qui a réservé, à l'heure communiquée lors de la réservation.

En cas de non présence devant le domicile, la personne à prendre en charge sera d'abord contactée par téléphone par le chauffeur. En cas de non réponse et non présentation au-delà de 10 min, la prise en charge ne sera plus garantie.



Fonctionnement

La navette est réservée en priorité pour des courses visant à se rendre chez les commerçants de la Ville de Neuilly-Plaisance, dans un service de la Ville, à des rendez-vous médicaux à Neuilly-Plaisance ou au Pôle de santé de l'Orangerie.

La navette est réservée pour se rendre sur un lieu précisé lors de la prise de rendez-vous. Il ne pourra être demandé au chauffeur des arrêts intermédiaires ou en sus de celui convenu.

Lieu et heure de récupération

Pour le retour en navette, l'usager devra contacter la Mairie au 01 43 00 96 16. Le retour devra s'effectuer avant 11h30 le matin, et avant 16h40 l'après-midi (16h30 le vendredi) et 12h le dimanche.

De même que pour la prise en charge, la personne devra se trouver au lieu de rendez-vous à l'heure convenue.

En cas de difficulté à vous déplacer et afin de pouvoir avoir accès à des soins médicaux, il est possible de bénéficier d'une prise en charge (de 65% à 100% en fonction de la situation médicale)

par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Pour cela le médecin traitant doit fournir un bon de transport.

En fonction des préconisations du médecin, le patient pourra solliciter un taxi conventionné, un véhicule sanitaire léger ou une ambulance.

La navette municipale n'est pas un service de taxi conventionné ou ambulatoire. Aussi, en dehors de la navette PMR réservable le mercredi, les véhicules ne font l'objet d'aucune adaptation spécifique pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Horaires de fonctionnement de la navette

Lundi : 9h > 11h30 / 13h40 > 16h40

Mardi : 9h > 11h30 / 13h40 > 16h40

Mercredi : 9h > 11h30 / 13h40 > 16h40

Jeudi : 9h > 11h30 / 14h40 > 16h40

Vendredi : 9h > 11h30 / 13h40 > 16h40

Dimanche : 10h15 > 12h



SERVICE PAM 93

PAM 93 est un service public de transport à la demande pour les personnes handicapées, exploité pour le compte du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, dans le cadre d'une délégation de service public. Il constitue une aide à la mobilité des personnes résidant en Seine-Saint-Denis et titulaires d'une carte d'invalidité.

**Transport tous les jours de 6h à minuit
sauf le 1^{er} mai**

informations

Tel : 09 88 99 93 93

01 49 90 40 30 (de 7h à 20h)
(Prix d'un appel local)

Mail : contact@pam93.info

www.pam93.info

SÉCURITÉ BANQUE

Ce service gratuit permet à ceux qui le souhaitent, sur simple prise de rendez-vous au secrétariat de la Police Municipale d'être accompagnés par un policier municipal pour procéder à des retraits d'argent en ville.

RDV 24h à l'avance

Tel : 01 43 00 73 30

01 43 00 96 16

TRANQUILLITÉ VACANCES

Ce service gratuit permet à tous les Nocéens qui en font la demande de bénéficier de la surveillance régulière de leur domicile par la Police Municipale durant leurs périodes d'absences.

Au cours de leur patrouille, les agents de la Police Municipale s'assureront qu'aucun cambriolage ou effraction n'a eu lieu. En cas d'anomalie, les agents vous contacteront immédiatement.

inscriptions

Formulaire à télécharger sur
www.mairie-neuillyplaisance.com

À déposer en mairie ou à renvoyer à
contact@mairie-neuillyplaisance.com

OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES
PARTEZ SEREIN,
INSCRIVEZ-VOUS
AUPRÈS DES POLICES NATIONALE
OU MUNICIPALE QUI VEILLENT
SUR VOTRE DOMICILE

Formulaire d'inscription disponible à la Police Municipale :
62 avenue du Maréchal FOCH - NEUILLY-PLAISANCE - Tél. : 06 62 25 48 92
à la Police Nationale
34 boulevard du Maréchal Foch - NEUILLY/MARNE - Tél. : 01 56 49 10 10
ou sur www.mairie-neuillyplaisance.com

Mairie de Neuilly/Plaisance - 6 rue du Général de Gaulle - 93091 NEUILLY-PLAISANCE, Tél. : 01 43 00 96 16

Neuilly/Plaisance

POLICE



Conseil des aînés & bénévolat

LE CONSEIL DES AÎNÉS



Attentive à la participation de ses seniors à la démocratie locale, la ville a créé en 2009 un Conseil des aînés pour leur permettre de transmettre leur expérience, d'exprimer leurs attentes et d'impulser des projets intergénérationnels.

Parmi leurs actions les plus représentatives, il y a celle d'aller à la rencontre des enfants des écoles de maternelle, à travers un partenariat entre la Ville et l'Inspection Départementale pour des animations intergénérationnelles.

Le Conseil participe également à la Journée littéraire et son incontournable dictée, qui est à son initiative depuis 2012.

Ou encore à l'impulsion d'événements, tels que l'exposition du Centenaire de la guerre 1914-1918 qui a eu lieu en novembre 2018.

Ces actions intergénérationnelles sont particulièrement profitables aux petits comme aux aînés qui s'enrichissent alors de leurs différences et de leur complémentarité.

informations

contact@mairie-neuillyplaisance.com



■ Les Petits Frères des Pauvres

L'association des Petits Frères des Pauvres a pour mission de permettre à chacun de nos aînés souffrant d'isolement et de solitude, prioritairement les plus démunis, de vieillir le plus sereinement possible, dans l'échange et le partage, dans les plaisirs simples et essentiels de la vie.

DEVENEZ BÉNÉVOLE POUR L'ASSOCIATION DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES !

Depuis mai dernier, la Ville collabore avec l'association des Petits Frères des Pauvres pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. Ensemble, nous cherchons des bénévoles motivés pour maintenir le lien social avec nos aînés.

Pour plus d'informations, contactez-nous dès maintenant :

☎ 01 43 01 68 45

✉ bchatignon@mairie-neuillyplaisance.com



**PETITS FRÈRES
DES PAUVRES**
Non à l'isolement de nos aînés



Logement



Deux EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) existent sur le territoire de Neuilly-Plaisance : **la Résidence d'Églantine** et **les Lauriers de Plaisance** ainsi qu'une résidence autonomie pour personnes âgées : **la Résidence Les Pins**.

La résidence « Les Pins »

Dans un cadre agréable et verdoyant en plein centre-ville, 76 appartements, studios et 2 pièces sont réservés aux personnes retraitées.

La Résidence offre confort, sécurité et services (restaurant, bibliothèque, animations et jeux de société). Renseignements à la Résidence auprès du chef d'établissement :

Mme NGO NDJENG

64 avenue du Maréchal Foch
01 41 54 10 30

La résidence d'Églantine

Cette résidence médicalisée du groupe «Résidences de vie» comprenant 48 chambres vous accueille dans un cadre chaleureux et confortable, à proximité du centre-ville.

61 avenue Danielle Casanova
01 43 00 79 82
contact@lage-dor.fr
www.lage-dor.fr

Les lauriers de Plaisance

Cette résidence du groupe KORIAN composée de 113 lits, fait partie du Pôle Santé qui compte également une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

Les chambres individuelles, lumineuses et spacieuses peuvent être décorées et aménagées selon les goûts de chacun.

104 avenue du Maréchal Foch
01 43 01 58 00



notes

[illegible]

Mairie de Neuilly-Plaisance

6 rue du Général de Gaulle
93 360 Neuilly-Plaisance

01 43 00 96 16

www.mairie-neuillyplaisance.com

